



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°176/2021 du Conseil communautaire Séance du 13 décembre 2021

Date d'envoi de la convocation = 7 décembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Chusclan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Didier BONNEAUD, Michel CEGIELKI, Catherine CHANTRY, Raymond CHAPUY, Patricia CHENEL, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Robert GAUTIER, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Catherine PECASTAING, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Florian REYROLLE, José RIEU, Jean-Marie LAURENS, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROSS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Éric AJASSE à Nathalie LACOUSSE, Sandrine ANGLEZAN à Jean Christian REY, Christian BAUME à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jacques BERTOLINI à Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA à Manon CROUSIER, Anthony CELLIER à Philippe BERTHOMIEU, Jean-Yves CHAPELET à Philippe BERTHOMIEU, Maxime COUSTON à Monique GRAZIANO-BAYLE, Patricia GARNERO à Gérald MISSOUR, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Jennifer OBID à Christine MUCCIO, Philippe PAQUIER à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Olivier ROBELET à Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL à Michel CEGIELSKI

Absents : Charles BASCLE, Pascale BORDES, Michel COULLOMB, Fred MAHLER, Corine MARTIN

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Projet Espace VTT Provence Occitane.

Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants ;

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;

Vu l'arrêté n°20163012-B1-004 du 30 décembre 2016, portant sur la modification des statuts de la Communauté d'agglomération, mentionnant dans le cadre de ces compétences supplémentaires : La création, la gestion, l'entretien et la promotion des sentiers de randonnées sur le territoire.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement économique du 29 novembre 2021,

Considérant que le développement de la pratique du vélo, de la randonnée et du VTT, représente un potentiel intéressant pour le développement du tourisme du territoire,

Considérant que les futures zones et tracés VTT recouvrent une large partie du territoire du Gard rhodanien, et le rapprochement des territoires limitrophes tel que l'Ardèche,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien a organisé l'Élection du VTT de l'année en 2019, dans l'optique de pérenniser ensuite des circuits,

Considérant que l'aménagement de ces circuits a débuté en juillet 2021 et doit continuer sur les années qui arrivent 2022 et 2023,

Considérant que le montant estimatif du projet s'élève à 69 200 TTC, et qu'il est possible d'envisager des participations financières de la part du Conseil départemental du Gard et de la Région Occitanie,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- **D'approuver** le plan de financement et le calendrier de réalisation en annexe,
- **D'autoriser** le Président à solliciter les subventions par le dépôt d'un dossier de financement auprès du Conseil Départemental du Gard et de la Région Occitanie,
- **D'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération et notamment les éléments liés à la gestion et l'entretien de ces sentiers par le biais de conventions auprès des associations et de prestations de services.

Fait et délibéré à Chusclan, le 13 décembre 2021.

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

20 DEC. 2021

